



KPMG SA
36 Rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Baroeul

Association AFPI ACM Formation

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Association AFPI ACM Formation

ZI de la Pilaterie 4 rue des Châteaux 59705 MARCQ EN BAROEUL

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
36 Rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Baroeul

Association AFPI ACM Formation

ZI de la Pilaterie 4 rue des Châteaux 59705 MARCQ EN BAROEUL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de l'association AFPI ACM Formation,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AFPI ACM Formation relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 exposées dans la note « Principes et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marcq en Baroeul, le 30 juin 2026

KPMG SA

Matthieu PINERO

Associé



Etats Comptables et Fiscaux

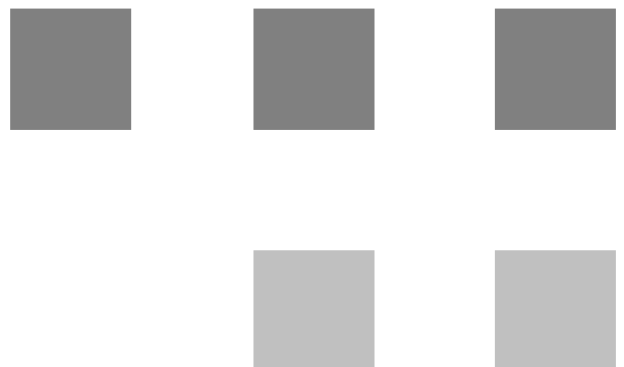
31/12/2025



DUBAR



Bilan et Compte de résultat



BILAN ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours	588 705	444 868	143 837	253 347
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	539 157	17 176	521 981	524 141
Constructions	10 186 457	4 126 025	6 060 432	6 321 978
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 941 821	4 563 320	1 378 501	1 652 383
Immobilisations corporelles en cours	394 221		394 221	303 715
Autres	3 080 542	2 174 973	905 569	818 843
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	603 649		603 649	
Prêts				
Autres	97 795		97 795	99 670
TOTAL I	21 432 348	11 326 362	10 105 987	9 974 077
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	26 790		26 790	25 332
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	7 770 860	128 149	7 642 711	8 014 187
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	1 370 698		1 370 698	1 773 958
Valeurs mobilières de placement	8 243 852		8 243 852	8 234 084
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 670 259		1 670 259	1 206 543
Charges constatées d'avance	240 228		240 228	242 294
TOTAL II	19 322 687	128 149	19 194 538	19 496 397
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	40 755 036	11 454 511	29 300 525	29 470 474

BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	1 936 302	1 936 302
Réserves pour projet de l'entité	1 373 395	1 373 395
Autres		
Report à nouveau	11 743 980	10 801 319
Excédent ou déficit de l'exercice	749 301	942 661
Situation nette (sous total)	15 802 979	15 053 678
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	3 072 465	3 374 035
Provisions réglementées	281 142	249 130
TOTAL I	19 156 586	18 676 842
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL I bis		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	482 857	697 478
TOTAL II	482 857	697 478
PROVISIONS		
Provisions pour risques	198 185	166 380
Provisions pour charges	545 155	566 678
TOTAL III	743 340	733 058
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	716 240	840 951
Emprunts et dettes financières diverses	366	366
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 992 917	3 835 871
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	3 339 681	3 149 411
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	407 182	678 156
Autres dettes	327 506	493 453
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	133 850	364 888
TOTAL IV	8 917 742	9 363 096
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)	29 300 525	29 470 474

COMPTES DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	22 659 470	19 808 774
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	457 072	61 989
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	66 405	456 358
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	207 850	120 849
Utilisations des fonds dédiés	214 621	124 983
Autres produits	68 437	2 066 510
TOTAL I	23 673 854	22 639 463
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	616 423	598 638
Variation de stock	(1 458)	(19 005)
Autres achats et charges externes	11 933 535	10 969 486
Aides financières	50 000	
Impôts, taxes et versements assimilés	540 390	512 236
Salaires et traitements	5 798 469	5 461 730
Charges sociales	2 455 584	2 594 364
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 340 198	1 102 314
Dotations aux provisions	214 236	107 919
Reports en fonds dédiés		315 512
Autres charges	20 839	8 039
TOTAL II	22 968 215	21 651 232
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	705 639	988 231
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	324 319	371 542
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	324 319	371 542
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	10 696	11 962
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	10 696	11 962
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	313 622	359 580

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	1 019 262	1 347 811
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		4 005
Sur opérations en capital		274 070
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	392	69 665
TOTAL V	392	347 740
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion		43 050
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	32 404	168 707
TOTAL VI	32 404	211 756
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	(32 012)	135 984
Participation des salariés aux résultats (VII)	15 917	146 954
Impôts sur les bénéfices (VIII)	222 031	394 179
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	23 998 565	23 358 745
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	23 249 264	22 416 084
EXCEDENT OU DEFICIT	749 301	942 661
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Annexe



**A.F.P.I. ACM FORMATION
ZI DE LA PILATERIE
4 RUE DES CHATEAUX
59703 MARCQ EN BAROEUL**

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'AFPI acm formation est une association loi 1901.

L'objet de l'AFPI acm formation est :

- Dans le domaine de la formation professionnelle continue, d'étudier, d'organiser, de promouvoir et de réaliser des actions d'évaluations, de bilans de compétences, de formation et de certification au profit des salariés et des demandeurs d'emploi et des individus.
- L'exercice, directement ou indirectement, de toutes activités de prestations techniques, de conseil au bénéfice des Entreprises, et ce, dans le but de leur apporter aide et assistance et de contribuer ainsi à améliorer leur gestion, leur efficacité et leur développement.

AFPI acm formation intervient sur l'ensemble des bassins d'emploi de la région Nord Pas-de-Calais (hors Flandre Maritime) et est présent sur quatre centres et six antennes.

* * * * *

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 Décembre 2025, dont le total est de **€ 29 300 525** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total produit est de **€ 23 998 565** et dégageant un bénéfice net de **EUROS 749 301.**

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er Janvier au 31 Décembre 2025

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code de Commerce - articles 9 et 11 - Décret 83-1020 du 29 Novembre 1983
articles 7, 21, 24 début, 24-1°, 24-2° et 24-3°)

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, notre association a appliqué pour la première fois le règlement ANC n°2022-06 et 2023-03 relatif à la modernisation des états financiers.

L'application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable imposé par un changement de réglementation au sens des articles 122-1 et 831-3 du Plan Comptable Général. Ce changement est appliqué de manière prospective.

Les principales modifications concernent :

- La nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- La suppression de la technique du transfert de charges ;
- La création / modification de comptes du plan comptable général ;
- L'introduction de nouveaux modèles de bilans, comptes de résultat et tableaux normés en annexe.

Conformément à l'article 27 du règlement, les postes de N-1 ont été reclassés uniquement aux fins de présentation, afin de permettre leur comparabilité avec les nouveaux modèles. Aucun retraitement n'a été effectué sur le résultat exceptionnel ni sur les transferts de charges de l'exercice N-1.

Poste concerné (ancien modèle)	31/12/2025 selon ANC 2022-06	Reclassement Requis au titre du règlement ANC 2022-06	31/12/2025 Pro forma Selon ancienne version Antérieure à ANC 2022 06	31/12/2024
Transfert de Charges	0	-2 095 162	2 095 162	2 062 126
Salaires				
Valeurs comptables des immobilisations				
Produits de cession des immobilisations				
Dotations aux amortissements				
Reprise de provision				
Résultat d'exploitation				
Résultat Financier				
Charges exceptionnelles	32 404	-218 851	251 255	211 756
dont dotations provisions antérieurement comptabilisés en exceptionnel	0	-168 010	168 010	136 205
dont charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	-50 841	50 841	43 049
dont dotation aux amortissements	32 404	0	32 404	32 502
Produits exceptionnels	392	-136 205	136 597	347 739
Dont reprises sur provisions comptabilisées en exceptionnelles	0	-136 205	136 205	69 665
Dont produits exceptionnelles sur opérations de gestion	0		0	4 005
dont Produits de cession des immobilisations	392	0	392	274 069
Résultat Exceptionnel	-32 012	82 646	-114 658	135 983

* IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- constructions	15-50 ans
- agencements et aménagements des constructions	10-30 ans
- matériel de transport	5 ans
- matériel et outillage industriels	8 ans
- logiciels et matériel informatique	3-5 ans
- Matériel informatique	3 ans
- mobilier et matériel de bureau	10 ans

*** SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS**

Les subventions d'investissement reçues par l'entreprise sont comptabilisées conformément aux principes comptables en vigueur.

La subvention est inscrite au passif du bilan (compte 131 – Subventions d'investissement) et reprise progressivement au compte de résultat en fonction de la durée d'amortissement du bien financé. Cette approche permet de répartir l'impact de la subvention sur plusieurs exercices comptables.

Les subventions sont rapportées au compte de produits au fur et à mesure de l'amortissement du matériel correspondant.

*** STOCKS**

Ceux-ci ont été calculés selon un inventaire physique par centre de gestion et évalués suivant la méthode <<Premier entré, Premier sorti>>.

*** VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

*** CREANCES**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

*** INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Afin que le lecteur des comptes puisse porter un jugement avisé, les informations complémentaires suivantes sont données.

Depuis l'exercice clos le 31 décembre 1992, une provision pour indemnité de départ en retraite est comptabilisée.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, son montant s'élève à 545 155 EUROS.

Cette provision pour indemnité de départ à la retraite a été réactualisée sur l'année 2020 dans son mode de calcul, par l'ajout des éléments suivants ou modifications de certains critères :

- Taux de turnover ;

- 1) La base des salariés retenue ne comprend que les salariés qui disposent d'un CDI.
- 2) Les motifs de départ tiennent compte des seules prévisions de démission à l'exclusion de toute autre hypothèse de départ avant l'âge de retraite (notamment licenciements, ruptures conventionnelles...etc).
- 3) Ce taux de turnover est actualisé sur toutes les années restantes pour le salarié jusqu'à son départ à la retraite.

- Les salaires ;

- 1) Un taux de revalorisation annuelle des salaires est appliqué depuis 31/12/2020, il s'agit d'un taux moyen lissé sur 5 ans. Le taux utilisé à la clôture des comptes 2025 est de : 3.05 %.
- 2) Ce taux de revalorisation est également actualisé sur toutes les années restantes pour le salarié jusqu'à son départ à la retraite.

- Provision complémentaire ;

Suivant un accord historique, l'entreprise verse un complément de départ en retraite de 706 €. Une provision complémentaire à hauteur de ce montant est ajoutée au calcul de la PIDR, cette provision est également ramenée au prorata du nombre d'années restantes pour l'ensemble des salariés.

Cette provision pour indemnité de départ à la retraite a été calculée individuellement selon la formule suivante :

$$V = S \times N \times Ts \times Tt$$

S : Salaire mensuel de base au 31 décembre 2025 retraités des indemnités de chômage partiels

N : Nombre de mois acquis au 31 décembre 2025 selon convention collective

Ts : Taux de survie déterminé selon l'âge de l'individu à l'aide d'une grille de mortalité

Tt : Probabilité de fin de carrière dans l'entreprise par application du taux de Turn Over sur les trois dernières années

Depuis l'opération séparation juridique des deux activités, les deux associations ont conclu des conventions de mise à dispositions du personnel. Un avenant a été établi pour définir les modalités de prise en charge de la provision et de l'indemnité de départ à la retraite.

Une régularisation pour « répartir la charge » est constatée à la fin de chaque exercice dans la comptabilité de chacune des deux associations. Cette régularisation tient compte de la moyenne sur 5 ans de l'affectation des différentes personnes.

. EVENEMENTS IMPORTANTS de l'exercice 2025

- Fin du contrat de location du bâtiment A Rdc Bureau n°8-A à Longuenesse le 31/01/2025, par la Holding Dubuis.
- Fin du bail de location Bâtiment E2, zone Eurocap à Coquelles le 30/04/2025 par l'agence BECI concernant la SCCF Properties.
- Fin des deux baux au 30/09/2025, concernant un bât de 540 m² et un bât de 252 m² via la SCI Locabic 2P sur la commune de Pérenchies.
- Fin du bail le 30/09/2025 avec la SC Thomas à Maubeuge.
- Fin de location au 31/01/2025, d'un local sur la commune de Denain, via la Ville de Denain.
- Début de bail de location 2ème quinzaine d'octobre 2025, d'un Bâtiment à Calais pour une durée de 10 ans, ensemble immobilier d'une surface de 1000 m² via André Lefebvre.
- Début de location en septembre 2025 d'un bureau à Limoges via Héméra pour Delphine G.
- Souscription d'une carte bancaire pour Delphine GAILLARD.
- Résiliation au 31/12/2025 de la location des salles de formations à Etaples chez AIFOR.
- Bail à Ruitz d'un local dit n°6 sans équipement mobilier situés dans un ensemble immobilier nommé Village d'Entreprises » à Ruitz (62620) zone industrielle 31 rue des Dames, propriété de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay d'une superficie totale de 228 m² composé de bureaux, blocs sanitaires et d'un atelier de 142.63 m².

. EVENEMENTS POST CLOTURE

Le conflit entre l'Ukraine et la Russie, débuté antérieurement à la clôture de l'exercice, se poursuit au cours de l'année 2026, contribuant au maintien d'un contexte géopolitique et économique international incertain.

L'AFPI ne dispose d'aucune exposition directe dans les zones concernées. Toutefois, la persistance de ce conflit est susceptible d'avoir des effets indirects sur certaines chaînes d'approvisionnement, les conditions économiques générales ainsi que sur les délais de réalisation de certains projets ou chantiers.

Par ailleurs, des tensions géopolitiques accrues au Moyen-Orient, survenues postérieurement à la clôture, ont entraîné une volatilité accrue des marchés de l'énergie, se traduisant notamment par une hausse des prix des carburants et de certaines sources d'énergie.

Ces évolutions sont susceptibles d'avoir, à terme, un impact indirect sur les coûts de fonctionnement de l'association, en particulier les frais de déplacements, de logistique et de transports, ainsi que sur l'environnement économique dans lequel évoluent les acteurs de la formation professionnelle.

À la date d'établissement des comptes, ces événements, postérieurs à la clôture de l'exercice, constituent des événements post-clôture non ajustants et n'appellent pas d'ajustement des comptes arrêtés au 31 décembre 2025.

Leurs conséquences éventuelles demeurent difficilement quantifiables à ce stade et aucun impact significatif n'a été identifié sur le patrimoine, la situation financière ou le résultat de l'association.

- **CONVENTION DE PARTAGE DE MOYENS ET RESSOURCES**

1 - Modalités de répartition des charges communes

AFPI ACM Formation et le CFAI Région Nord Pas de Calais utilisent les mêmes locaux.

Les centres ainsi que les services centraux reçoivent les factures des charges communes : loyers, charges locatives, électricité, alarme, téléphone, etc.... au nom de l'AFPI ACM Formation ou du CFAI Région Nord-Pas de Calais. Il est convenu entre les deux entités de procéder à la répartition des dites charges communes en fonction de l'utilisation de chacune des associations.

2 – Convention de partage de moyens et ressources

Fin 2014, une nouvelle convention de partage de moyens et de ressources est signée entre les deux associations.

Avec pour objet d'organiser la mise en commun par les parties, sans but lucratif, de moyens tant humains que matériels et définir les nouvelles clés de répartitions, les conditions et modalités de réalisation ainsi que les obligations réciproques des parties.

Cette convention de partage s'applique à partir de l'exercice 2015.

3 – Point particulier : Mise à disposition du personnel

⇒ *Personnel administratif*

AFPI ACM Formation fait appel aux ressources du CFAI Région Nord Pas de Calais et ce de façon permanente pour satisfaire à ses travaux administratifs. Cette mise à disposition est faite en fonction des affectations revues et ajustées par la Direction générale.

⇒ *Personnel enseignant*

AFPI ACM Formation fait également appel au personnel enseignant du CFAI Région Nord Pas de Calais en fonction des besoins exprimés et de la disponibilité du personnel sollicité. La mise à disposition des enseignants est mesurée en heures selon un pointage (feuilles de présence)

La facturation du personnel est établie par le CFAI Région Nord Pas de Calais de façon trimestrielle.

Informations relatives à la rémunération des dirigeants

(Article 20 de la loi n° 2006 – 856 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif).

Pour l'association, cette information n'est pas fournie car elle aboutirait à faire état de rémunération individualisée.

PARTICIPATION DES SALAIRES

A la suite de la séparation des deux activités un accord a été signé avec les représentants syndicaux pour la création d'une unité économique et sociale entre le CFAI REGION NORD PAS DE CALAIS et AFPI ACM FORMATION . Par ailleurs, l'accord de participation prévoit de faire bénéficier l'ensemble du personnel des deux entités à la participation dégagée par AFPI ACM FORMATION ; Chaque entité prenant en charge la part versée à ses propres salariés.

Pour l'exercice 2025, le montant de la participation pour l'AFPI ACM FORMATION s'élève à 15 917 euros.

INTERESSEMENT

Le 28 juin 2005 signature d'un accord d'intéressement entre l'UES .AFPI ACM FORMATION/CFAI REGION NPDC et le comité d'entreprise de l'UES. Cet accord est conclu pour une période de trois exercices, le 1^{er} exercice étant celui ouvert le 1^{er} janvier 2005 et clôturé le 31 décembre 2005.

Le 6 juillet 2005 signature d'un plan d'épargne d'entreprise entre la dite UES et le comité d'entreprise.

Pour 2025, un nouvel avenant relatif à l'intéressement a été conclu. Sa mise en place au titre de l'exercice 2025 fait apparaître un résultat de 73 460 €.

LE CREDIT BAIL IMMOBILIER

Le crédit bail immobilier concerne notre bâtiment de Marcq en Baroeul qui regroupe notre centre de formation et le siège social.

- Montant de l'investissement 5 350 000 € HT
- Valeur de rachat en fin de contrat 530 000 € HT. Il est établi pour 18 ans à la date de réception des travaux, soit début 2013.
- Financement par un pool de 3 établissements financiers :
 - . CM CIC Lease : 34.30 %
 - . Natio créditbail : 32.70 %
 - . Bail Immob Nord : 33.00 %

En 2019, avenant au crédit bail immobilier pour l'extension du bâtiment logistique de Lille-Métropole pour un montant de 505 500 € HT. Les conditions de financement ainsi que la date de fin du crédit bail sont identiques au contrat ci-dessus.

HONORAIRES DU COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires du commissaire aux comptes sont déterminés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Ils sont calculés en fonction du volume et de la complexité des travaux réalisés, dans le respect du barème défini par l'article R823-12 du Code de commerce.

Le montant des honoraires prend en compte :

- Le nombre d'heures nécessaires à l'exécution de la mission d'audit légal ;
- Le barème horaire applicable selon la taille et la nature de l'entité contrôlée ;
- Les diligences spécifiques requises pour la certification des comptes.

L'entreprise applique les règles de transparence et d'indépendance dans la fixation des honoraires du commissaire aux comptes, garantissant ainsi la qualité et l'objectivité de la mission d'audit.

Montant honoraires payés au titre de l'exercice 2025 : 22 321.26

DETAIL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES
--

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	743 340
--	----------------

- Indemnités de départ en retraite	545 155
- Provisions pour litiges	198 185
- Provision pour risques	0

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Si nécessaire cession des créances du poste clients en garantie de la ligne de découvert sur le compte de la banque CIC.

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

EMPRUNTS

Pour l'acquisition du bâtiment de Feignies, un emprunt de 610 000 € a été sollicité auprès du CIC en mars 2017.

Pour l'acquisition du bâtiment d'Escaudoeuvres en 2020 un financement par le biais d'un emprunt a été sollicité auprès de la BNP pour le montage du dossier. Un accord de financement a été validé pour un montant de 760 000 €, la première échéance a été remboursée le 24/08/2020.

Emprunt Hénin Beaumont AFPI AD pour la construction d'un atelier logistique à hauteur de 515 000 euros en 2018 par le Crédit du nord. Prêt clôturé en novembre 2025.

VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

	31/12/N-1	Affectation			31/12/N
		Résultat N	Augmentations	Reprises	
Réserves Statutaires et contractuelles AFPI62	1 349 773				1 349 773
Réserves Statutaires et contractuelles AFPI AD	1 373 395				1 373 395

Réserves Statutaires et contractuelles ASFO	586 529				586 529
Report à nouveau	10 801 319	942 661			11 743 980
Sous total	14 111 016	942 661	0	0	15 053 677
Résultat de l'exercice	942 661	-942 661	749 301		749 301
Sous total	942 661	-942 661	749 301	0	749 301
Total	15 053 677	0	749 301	0	15 802 978

Subventions d'investissement

	31/12/2024	+	-	31/12/2025
Subv Equipement Henin Beaumont	3 600 000			3 600 000
Subv Equipement Boulogne	394 267			394 267
Subv Equipement divers matériel	91 864			91 864
Subv Equipement MINIMIS Douai	150 000			150 000
Subv Equipement Plat Tech Douvrin	476 283			476 283
Total général	4 712 414			4 712 414

Amortissement des subventions

	31/12/2024	+	-	31/12/2025
Subv Equipement Henin Beaumont	864 561	101 713		966 275
Subv Equipement Boulogne	223 194	13 596		236 789
Subv Equipement divers matériel	91 864			91 864
Subv Equipement MINIMIS Douai		27 500		27 500
Subv Equipement Plat Tech Douvrin	158 761	158 761		317 522
Total général	1 338 380	301 570		1 639 950

Tableau des fonds dédiés.

VIARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres organismes	697 478		214 620			482 857	
Ressources liées à la générosité du public							

Immobilisations

AFPI ACM FORMATION

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 04/06/26
Devise d'édition €

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	588 705		
TOTAL immobilisations incorporelles :	588 705		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	539 157		
Constructions sur sol propre	9 504 670		23 160
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	571 029		87 598
Installations techniques et outillage industriel	5 695 528		246 294
Installations générales, agencements et divers	1 709 282		376 690
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	948 486		46 085
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	303 715		447 473
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	19 271 865		1 227 300
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			603 649
Prêts et autres immobilisations financières	99 670		849
TOTAL immobilisations financières :	99 670		604 498
TOTAL GÉNÉRAL	19 960 241		1 831 798

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			588 705	
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :			588 705	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			539 157	
Constructions sur sol propre			9 527 830	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales			658 627	
Install. techn., matériel et out. industriels			5 941 821	
Inst. générales, agencements et divers			2 085 971	
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.			994 571	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		356 967	394 221	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		356 967	20 142 199	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			603 649	
Prêts et autres immo. financières		2 724	97 795	
TOTAL immobilisations financières :		2 724	701 444	
TOTAL GÉNÉRAL		359 691	21 432 348	

Amortissements

AFPI ACM FORMATION

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 04/06/26
Devise d'édition €

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	335 359	109 510		444 868
TOTAL immobilisations incorporelles :	335 359	109 510		444 868
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	15 016	2 160		17 176
Constructions sur sol propre	3 415 422	331 518		3 746 940
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	338 299	40 786		379 085
Installations techn. et outillage industriel	4 043 144	520 176		4 563 320
Inst. générales, agencements et divers	985 602	293 243		1 278 845
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	853 322	42 806		896 128
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	9 650 805	1 230 688		10 881 493
TOTAL GÉNÉRAL	9 986 164	1 340 198		11 326 362

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre	32 404		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	32 404		
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL	32 404		

Amortissements (suite)

AFPI ACM FORMATION

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 04/06/26
Devise d'édition €

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Dotations	Reprises
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement et de développement Autres immobilisations incorporelles TOTAL immobilisations incorporelles :		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions installations générales Installations techniques et outillage industriel Installations générales, agencements et divers Matériel de transport Matériel de bureau, informatique et mobilier Emballages récupérables et divers TOTAL immobilisations corporelles :	32 404	392
Frais d'acquisition de titres de participations	32 404	392

TOTAL GÉNÉRAL	32 404	392
----------------------	---------------	------------

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				
RUBRIQUES	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net fin exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursem. des obligations				

Amortissements (suite - dérogatoire)

AFPI ACM FORMATION

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 04/06/26
Devise d'édition €

VENTILATIONS DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS		
	Colonne 1 Différentiel de durée	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amort. fiscal exceptionnel
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre	32 404		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	32 404		
TOTAL III	32 404		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	32 404		
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (Col. 1+2+3)		32 404	

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	REPRISES			Mouvements nets des amort. à la fin de l'exercice
	Colonne 4 Différentiel de durée	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amort. fiscal exceptionnel	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement. TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	392			32 012
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	392			32 012
TOTAL III	392			32 012
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	392			32 012
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (Col. 4+5+6)		392		

TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ

32 012

Provisions Inscrites au Bilan

AFPI ACM FORMATION

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 04/06/26
Devise d'édition €

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées	249 130	32 404	392	281 142
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	249 130	32 404	392	281 142

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	166 380	168 010	136 205	198 185
	566 678		21 523	545 155
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	733 058	168 010	157 728	743 340

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	132 045	46 226	50 122	128 149
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	132 045	46 226	50 122	128 149

TOTAL GÉNÉRAL	1 114 233	246 640	208 242	1 152 631
----------------------	------------------	----------------	----------------	------------------

AFPI ACM FORMATION

Edition du
Devise d'édition

TOTAL	1 049 613
-------	-----------

Charges à Payer

AFPI ACM FORMATION

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 04/06/26
Devise d'édition €

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	716 240
Emprunts et dettes financières divers	366
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	480 777
Dettes fiscales et sociales	1 049 554
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	184 977
TOTAL	2 431 913

Charges et Produits Constatés d'Avance

AFPI ACM FORMATION

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 04/06/26
Devise d'édition €

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	240 228	133 850
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	240 228	133 850

État des Échéances des Créances et Dettes

AFPI ACM FORMATION

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 04/06/26
Devise d'édition €

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	97 795		97 795
TOTAL de l'actif immobilisé :	97 795		97 795
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	68 709	68 709	
Autres créances clients	7 702 152	7 702 152	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	21 205	21 205	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices	172 149	172 149	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	574 569	574 569	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers	517 062	517 062	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	85 714	85 714	
TOTAL de l'actif circulant :	9 141 559	9 141 559	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	240 228	240 228	

TOTAL GÉNÉRAL	9 479 581	9 381 786	97 795
----------------------	------------------	------------------	---------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Après des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	716 240	98 609	405 666	211 965
Emprunts et dettes financières divers	366	366		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 992 917	3 992 917		
Personnel et comptes rattachés	880 307	880 307		
Sécurité sociale et autres organismes	678 380	678 380		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	1 727 895	1 727 895		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	53 100	53 100		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	407 182	407 182		
Groupe et associés				
Autres dettes	327 506	327 506		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	133 850	133 850		

TOTAL GÉNÉRAL	8 917 742	8 300 111	405 666	211 965
----------------------	------------------	------------------	----------------	----------------

RUBRIQUES	Terrains	Constructions	Installations matériel outillage	Autres	Total
Valeur d'origine		5 855 500			5 855 500
Amortissements : - cumuls exercices antérieurs - dotations de l'exercice					
TOTAL		5 855 500			5 855 500

REDEVANCES PAYÉES : - cumuls exercices antérieurs - dotations de l'exercice		4 660 701 451 486			4 660 701 451 486
TOTAL		5 112 187			5 112 187

REDEV. RESTANT À PAYER : - à un an au plus - à plus d'un an et cinq ans au plus - à plus de cinq ans		423 086 1 691 659 563 605			423 086 1 691 659 563 605
TOTAL		2 678 350			2 678 350

VALEUR RÉSIDUELLE - à un an au plus - à plus d'un an et cinq ans au plus - à plus de cinq ans		530 000			530 000
TOTAL		530 000			530 000

Mont. pris en charge dans l'exercice					
--------------------------------------	--	--	--	--	--

Rappel : Redevance de crédit bail	
-----------------------------------	--

Engagements Financiers

AFPI ACM FORMATION

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 04/06/26
Devise d'édition €

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	
Autres engagements donnés :	

TOTAL	
-------	--

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals et cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	

TOTAL	
-------	--

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	45	
Agents de maîtrise et techniciens	87	
Employés	11	
Ouvriers		
TOTAL	143	

Participations des Salariés

AFPI ACM FORMATION

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 04/06/26
Devise d'édition €

NATURE	Montant
Actions non négociables de l'entreprise détenues par les salariés dans le cadre de leur participation aux bénéfices	
Part de la réserve spéciale de participation utilisée hors de l'entreprise au cours de l'exercice	